

Le Président
Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence le 9 juin 2010

Monsieur Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 Faubourg Saint-Honoré
75008 – Paris

cher ami

Monsieur le Président de la République,

Vous connaissez ma position sur la nécessité de moderniser la France et de réformer les collectivités territoriales. Pour autant, **le texte de loi proposé est très bien écrit mais technocratique à souhait**. Il ne s'agit plus d'une clarification du débat offrant un équilibre entre l'élu et la fonction publique, mais d'une loi qui consacre la priorité donnée à l'administration sur les élus avec tous les dangers d'une structure administrative à la bruxelloise ; **ce qui implique une prise de décisions par l'administration et la mort de la proximité**.

Aussi, avec l'appui des 33 maires qui travaillent à mes côtés au sein de la Communauté du Pays d'Aix et qui sont élus avec **plus de 80% de participation**, je tiens à vous exposer les idées et principes que nous défendons afin de moderniser nos institutions dans le **respect du principe de libre administration** qui fonde le fonctionnement **des collectivités territoriales** et permet **d'assurer la vitalité de la vie locale**.

Ainsi, au lendemain du débat à l'Assemblée nationale et avant que le Sénat examine de nouveau, à partir du 28 juin, le projet soumis à l'approbation parlementaire, nous souhaitons vous faire connaître la position des élus du Pays d'Aix, indépendamment de toute appartenance partisane. Voici les points auxquels nous sommes particulièrement attachés

- **La commune est une chance pour la France et les Français**

La commune est le lieu d'expression des libertés locales. Elle doit le demeurer. Le maire et les conseillers municipaux sont les garants du lien social et de la relation de proximité avec la population. Il doit le rester. Les habitants de nos communes sont donc au cœur de ce débat.

Le couple liberté-responsabilité sur lequel repose l'action des collectivités ne doit pas être remis en cause.

Les élus municipaux doivent donc continuer à disposer de compétences réelles, notamment le droit du sol, par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme même si cette liberté doit s'accompagner d'une nécessaire coordination entre les communes appartenant à un même territoire. La commune et le maire doivent également jouir des ressources fiscales nécessaires en conservant la possibilité de recourir à des financements croisés des autres collectivités territoriales et de l'Etat. Nous restons attachés à cet égard au maintien de la clause générale de compétence. Nous voulons aussi pouvoir miser sur **une croissance raisonnable de l'ensemble des ressources des collectivités locales en lien avec les politiques locales déployées**, notamment en matière de développement économique. Je souhaite donc que nous puissions garantir **la juste rétribution des territoires dynamiques**.

Il nous apparaît, en outre, que le nouveau paysage fiscal issu de la réforme de la taxe professionnelle ne laisse aucune place à la rémunération de la compétitivité et pénalise les territoires investis dans le développement industriel. Aussi, **les élus du Pays d'Aix attachent-ils une importance particulière à la «clause de revoyure»**, inscrite dans la loi. Le nouveau système doit impérativement **inciter et stimuler les investissements industriels et relancer, en tout état de cause, la croissance sur nos territoires**.



- **Commune/Intercommunalité : l'union fait la force**

Les élus du Pays d'Aix sont attachés au fonctionnement équilibré et harmonieux de leur intercommunalité qui mutualise les compétences dans le respect scrupuleux des identités communales. L'union plurielle et singulière des 34 maires fonde la force du territoire sans affaiblir l'autonomie de chacune des communes qui le composent.

Cet équilibre ne saurait être non plus remis en cause par des oukases venus d'en haut au mépris des réalités du terrain d'en bas. La souveraineté des communes n'est pas soluble et, coopération et solidarité doivent rester les maîtres mots de l'intercommunalité.

- **Regroupement de communes : être volontaire, c'est élémentaire**

Nous souhaitons souligner notre attachement à la liberté des communes de rejoindre une intercommunalité. Les regroupements ne peuvent donc se concevoir que sur la base du volontariat pour accéder à une véritable coopération entre communes. **Nous dénonçons à cet égard la dérive vers un renforcement des pouvoirs exorbitants du préfet, même limités dans le temps.**

Par ailleurs nous tenons à réaffirmer haut et fort que **jamais l'intercommunalité ne doit se substituer à la commune**, nous sommes convaincus du bien fondé de la formule de la « coopération » intercommunale.



- **Contre la métropole imposée**

Nous refusons également la construction de métropoles qui se traduirait par la constitution de **machineries technocratiques lourdes** éloignées des citoyens. La coopération métropolitaine ne peut être imposée, elle doit respecter les structures existantes, fruit de la construction intercommunale du siècle dernier. Mais nous disons **oui** à une stratégie et des projets sur l'aire métropolitaine qui est aujourd'hui une réalité au plan économique, social et environnemental. Nous sommes effectivement attachés à la **parité dans la représentativité des territoires au sein du pôle métropolitain**.

- **Oui à une coopération volontaire, souple et respectueuse des identités locales au sein des pôles métropolitains.**

Une étude réalisée récemment par l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie sur quatre grandes métropoles européennes montre la nécessité de mettre en place **une gouvernance souple, flexible et légère**. Il ressort de l'analyse que les relations entre la sphère économique et sociale et le monde politique doivent être fondées sur le pragmatisme et répondre à des besoins clairement identifiés. La constitution de structures institutionnelles fortement intégrées n'est donc pas perçue comme une nécessité par nos voisins européens pour assurer une bonne gouvernance d'un territoire, notamment en terme de développement économique.

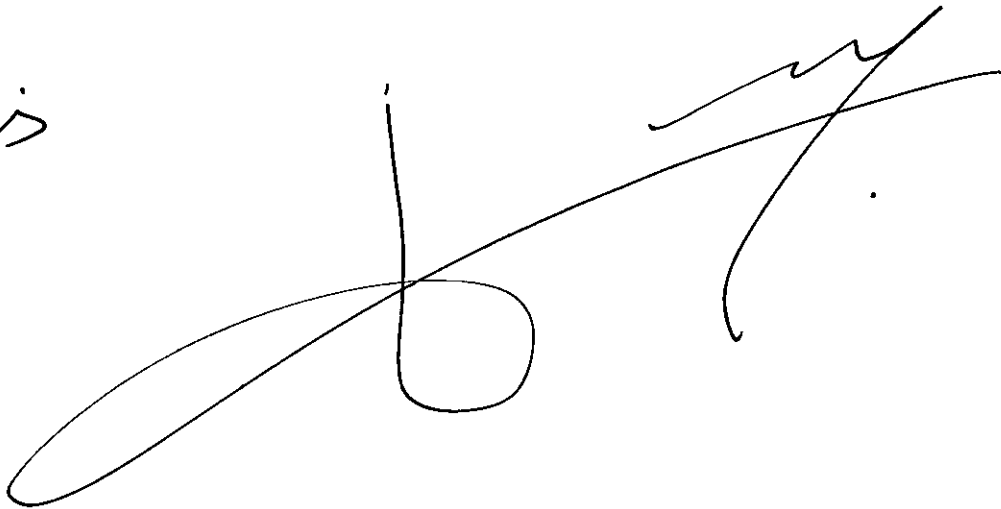
Ces constatations nous renforcent dans l'idée que les EPCI, composant **le pôle métropolitain provençal** doivent définir des projets pour les seules compétences à dimension stratégique et proposer des procédures de coopération souples en vue de réaliser des actions déterminantes pour l'avenir du territoire. Ils doivent surtout constituer un interlocuteur crédible pour le monde économique en se posant, par exemple, comme facilitateur des liens entre recherche, universités et entreprises.

ooOoo

Forts de ces observations, mobilisés et vigilants sur les évolutions de ce texte au cours du débat parlementaire qui se poursuit, nous tenons à réaffirmer solennellement le rôle des communes et des collectivités territoriales et la nécessité de garantir leurs libertés. Nous tenons à rappeler que ces dernières assurent 73% de l'investissement public en France. Les priver de certaines de leurs prérogatives et les asphyxier financièrement reviendrait à freiner leur essor et à obérer les chances, pour la France, de relancer la croissance dans un contexte morose au plan économique.

Certaine de trouver auprès de vous une oreille attentive à l'expression d'élus responsables, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma haute considération.

Buis

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, interconnected strokes.